



**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU
SYNTHÈSE DE LA SÉANCE DU LUNDI 7 MARS 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 7 mars à 19H30 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cliousclat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Cliousclat, sous la présidence de M. Gilbert CHAREYRON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} mars 2022

Etaient présents : M. Philippe ARCHIMBAUD, Mme Annie BOUIX, M. Gilbert CHAREYRON, M. Jean-François CHARRY, Mme Ilona DUMAS, Mme Sophie DURET, M. Charles LEBLANC, Mme Thérèse MARLHENS, M. Olivier MONTEUX, M. Christian PERRIER.

Absents : M. Jean-Louis BOREL, M. Philippe KREBS

Procurations : Mme Lore SIMIAND à M. Christian PERRIER, M. Guy DALMASSO à M. Gilbert CHAREYRON, Mme Anne-Christine WO-YEN à M. Philippe ARCHIMBAUD

Secrétaire de Séance : M. Jean-François CHARRY

M. Le Maire procède donc à la lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal et désignation du secrétaire de séance.
2. Assainissement : vote du compte administratif 2021
3. Assainissement : vote du compte de gestion 2021
4. Assainissement : affectation du résultat
5. Assainissement : vote du budget 2022
6. Assainissement : vote des tarifs 2022
7. Commune : vote du compte administratif 2021
8. Commune : vote du compte de gestion 2021
9. Commune : affectation du résultat
10. Commune : vote du budget 2022
11. Commune : vote des taux d'imposition 2022
12. Convention avec la CCVD relative au versement d'une subvention portant participation au coût d'adhésion de l'AFL
13. Approbation de la modification des statuts du SIVOS
14. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal

Les compte-rendu du Conseil Municipal du dernier conseil ont été transmis à chaque membre du conseil avec la convocation.

Adopté à l'unanimité

2. ASSAINISSEMENT : vote du compte administratif 2021

M. Le Maire donne lecture du compte administratif comme suit :

	Section Exploitation	Section Investissement
Dépenses	12 040.53€	3 025.00€
Recettes	14 835.70€	9 377.14€

Résultat 2021	2 795.17€	6 352.14€
Résultat reporté	19 284.55€	42 102.42€
Excédent/déficit	22 079.72€	48 454.56€

Après le retrait du Maire, le 2nd adjoint soumet le compte administratif assainissement 2021 à l'approbation du conseil.

Adopté à l'unanimité

3. ASSAINISSEMENT : vote du compte de gestion 2021

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et du passif.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que la gestion est régulière

Considérant que les comptes sont exacts sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 et sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Adopté à l'unanimité

4. ASSAINISSEMENT : affectation du résultat

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Gilbert CHAREYRON, après avoir approuvé le compte administratif 2021 ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	2 795,17€
- Un excédent reporté de :	19 284,55€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	22 079,72€
- Un excédent d'investissement de :	48 454,56€
- Des restes à réaliser de :	0.00€
Soit un excédent de financement de :	48 454,56€

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT	22 079,72€
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00€
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	22 079,72€
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	48 454,56€

Adoptée à l'unanimité

5. ASSAINISSEMENT : vote du budget primitif 2022

Le Maire présente le budget primitif du budget assainissement 2022 comme suit :

	Section Exploitation	Section Investissement
Dépenses	34 104,72€	58 006,65€
Recettes	34 104,72€	58 006,65€

Adoptée à l'unanimité

6. ASSAINISSEMENT : vote des tarifs 2022

Le Maire propose le maintien des tarifs d'assainissement soit :

- Taxe annuelle dite "part fixe" à 60.65 €
- Le prix du mètre cube consommé à 0.81€

Adoptée à l'unanimité

7. COMMUNE : vote du compte administratif 2021

M. Le Maire donne lecture du compte administratif comme suit :

	Section fonctionnement	Section Investissement
Dépenses	678 562.96€	114 122.11€
Recettes	753 300.77€	484 296.95€
Résultat 2021	74 737.81€	370 174.84€
Résultat antérieur reporté	256 708.16€	-6 726.14€
Excédent/déficit	331 445.97€	363 448.70€

Après le retrait du Maire, le 2nd adjoint soumet le compte administratif Commune 2021 à l'approbation du conseil.

Adoptée à l'unanimité

8. COMMUNE : vote du compte de gestion 2021

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et du passif.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que la gestion est régulière

Considérant que les comptes sont exacts sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 et sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Adoptée à l'unanimité

9. COMMUNE : affectation du résultat

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Gilbert CHAREYRON, après avoir approuvé le compte administratif 2021 ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	74 737,81€
- Un excédent reporté de :	256 708,16€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	331 445,97€
- Un excédent d'investissement de :	363 448,70€
- Un déficit des restes à réaliser de :	167 000,00€
Soit un excédent de financement de :	196 448,70€
Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 comme suit :	
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT	331 445,97€
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00€
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	331 445,97€
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	363 448,70€

Adoptée à l'unanimité

10. COMMUNE : vote du budget primitif 2022

Le Maire présente le budget primitif du budget communal 2022 comme suit :

	Section Fonctionnement	Section Investissement
Dépenses	788 655,97€	824 140,97€
Recettes	788 655,97€	824 140,97€

Adoptée à l'unanimité

11. COMMUNE : vote des taux d'imposition 2022

M. Le Maire propose de maintenir les taux d'imposition comme en 2021.

Les taux votés pour 2022 pour la commune de Clionsclat sont les suivants :

TFPB : 31.93%

TFPNB : 43.97%

Adoptée à l'unanimité

12. Convention avec la CCVD

M. Le Maire explique au membre du conseil municipal que la commune adhère à l'Agence France Locale, établissement de crédit destiné à financer l'investissement des collectivités.

Par délibération en date du 27 octobre 2020, la CCVD a approuvé le principe de verser une subvention correspondante à la moitié (50%) du montant total de l'apport en capital initial requis pour adhérer à l'AFL.

L'adhésion de la commune de Clionsclat a été approuvée par la délibération n° 200421-16 en date du 21 avril 2020 pour un montant de 3 800€.

La commune doit maintenant délibérer afin de solliciter auprès de la Communauté de Commune du Val de Drôme la subvention d'un montant de 1 900€ et autoriser M. Le Maire a signé la convention entre la commune et la CCVD.

Adoptée à l'unanimité

13. Approbation de la modification des statuts du SIVOS

M. Le Maire explique aux membres du conseil municipal que par la délibération n° 220103-03 en date du 3 janvier 2022, le SIVOS a approuvé la modification de ses statuts.

M. Le Maire donne lecture de ces nouveaux statuts.

Chaque commune doit délibérer afin d'approuver la modification des statuts du SIVOS

Adoptée à l'unanimité

La fin du conseil municipal a été marquée par l'intervention, sans demande préalable auprès de M. Le Maire et des membres du conseil municipal, de Mme Lisa TUCHOWSKI (parent d'un enfant fréquentant le centre de loisirs de Clionsclat). Cette dernière a exprimé son mécontentement de ne pas avoir les nouveaux statuts du SIVOS.

M. Le Maire lui a rappelé les règles du conseil municipal : il convient avant toute intervention d'une personne extérieure au conseil, de demander à l'assemblée et au maire l'autorisation d'intervenir.

Il lui a également répondu que la raison pour laquelle les statuts du SIVOS ne lui avaient pas encore été communiqués (Mirmande et Clionsclat) était simplement parce que les deux communes (Mirmande et Clionsclat) n'avaient pas encore approuvé cette modification.

14. Questions diverses

M. Le Maire donne lecture d'un message :

« Au nom de l'ensemble des élus du conseil municipal, je tiens à exprimer notre consternation sur la situation dramatique que subit l'Ukraine, après la décision brutale et inadmissible du Président russe et de son armée d'envahir ce pays, foulant du pied le droit international ».

Préparation des Elections : Etablissement du tableau de présence pour la tenue des élections présidentielles (10 et 24 avril 2022) et législatives (12 et 19 juin 2022)

Fin de la séance à 21h16.

